

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 1 Date de dépôt : 09/11/2022 Heure de dépôt : 16:54 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : l'augmentation de la hauteur des pylônes aura 2 conséquences:
l'une visuelle les éoliennes seront visibles sur un plus grand territoire
l'autre beaucoup plus gênante c'est une zone beaucoup plus vaste de diffusion des nuisances sonores. C'est ce dernier point qui motive ma demande d'annulation de l'arrêt préfectoral du 25/02/2019.

Numéro : 2 Date de dépôt : 10/11/2022 Heure de dépôt : 09:47 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les réserves du premier commissaire enquêteur (Mr François GESTIN) en date du 27/11/2017 étaient claires. Il souhaitait entre autres et selon ses propres termes :

- "que la hauteur des 4 éoliennes en bout de pales soit réduite de 145 à 130 m (mât diminué de 15m = 80m) afin que cette hauteur soit plus en adéquation avec l'espace au sol et atténuera l'impact visuel des riverains".

L'abaissement de la hauteur des éoliennes avait également pour but de protéger le monument historique "le manoir du Catel" ainsi que la présence soutenue de chiroptères à proximité.

- qu'à l'avant dernier paragraphe de la page 4/15 de l'arrêté préfectoral du 25/02/2019 autorisant l'exploitation de ce parc éolien, il est mentionné que le porteur du projet a apporté le 19/12/2018 des réponses permettant de lever les 3 réserves formulées par le commissaire enquêteur (parmi lesquelles celle visée supra) s'obligeant à diminuer la hauteur des éoliennes de 145 à 130 mètres.

L'arrêté favorable du préfet a été rendu en fonction de la levée des réserves et seulement en fonction de ça. Même, si les techniques ont évolué, l'augmentation de la hauteur aura un impact par exemple sur la projection de glace dans les jardins privés avoisinants, sur l'aspect visuel. L'étude d'impact ne correspond donc plus à la réalité puisqu'elle a été réalisée pour des éoliennes de 145 m et non de 130 m.

De même, il est inacceptable et intolérable d'attendre que l'association use de toutes les voies de recours pour sortir de son chapeau une nouvelle modification du projet. Cela fait montre encore une fois d'une volonté de faire passer le projet en force sans se soucier des retombées négatives pour l'ensemble des riverains et de la population en générale.

Numéro : 3 Date de dépôt : 10/11/2022 Heure de dépôt : 11:11 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : J'exprime mon désaccord quant à la demande de la société SAS ferme d'éolienne d'Envronville d'augmenter la hauteur des éoliennes.
En effet, lors de l'enquête publique cette société s'était engagée à baisser leur hauteur. Le commissaire enquêteur l'avait d'ailleurs consigné dans ses conclusion. Je trouve donc parfaitement malhonnête qu'une fois l'ensemble des recours épuisé cette société revienne sur son engagement et utilise une procédure simplifiée. J'estime que cette modification du projet initial justifie une nouvelle enquête publique.

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 4 **Date de dépôt :** 10/11/2022 **Heure de dépôt :** 17:59 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Ce projet a vu le jour il y a maintenant presque 10 ans et il me paraît inconcevable que le porteur du projet se réveille maintenant sur la nécessité d'augmenter la hauteur des éoliennes.

Ce dernier revient à la charge pour augmenter la hauteur alors qu'il avait fait lever les réserves s'y rapportant en affirmant rabaisser la hauteur initiale de 145 m à 130 m.

L'arrêté d'autorisation d'exploitation délivré par Mme la préfète de l'époque a été pris dans ce sens.

Il aura fallu 2 enquêtes publiques peu convaincantes, auxquelles ont participé massivement la population environnillaise et beaucoup d'autres personnes extérieures, lesquelles ont rejeté à 80% ce projet.

Ces enquêtes ont révélé beaucoup d'imprécisions et d'anomalies dans le dossier, sans qu'elles ne puissent faire l'objet d'une décision de rejet par le représentant de l'état.

Il aura également fallu que les voies de recours soient épuisées pour que la bande à Mr DUMAY (chef de projet) refasse surface, et tente en usant d'un nouveau subterfuge de faire passer en force une décision contraire à l'autorisation.

Comment peut-on s'étonner (hommes et femmes politiques, médias) que lors d'élections, l'abstention puisse l'emporter sur le nombre de votants, lorsque l'on voit que dans une enquête publique de ce genre, la voie du peuple est entendue mais nullement prise en compte dans la décision finale.

Est-ce que faire le sourd et l'aveugle est une manière de satisfaire la volonté du peuple ? Est-ce que cela peu motiver les gens à apporter leur soutien à tel ou tel politique ? Sachant que de toute façon nous devons juste plier et encaisser, encaisser et toujours encaisser.

En conclusion, je suis contre l'augmentation de la hauteur des éoliennes dans le cadre de ce projet.

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 5 **Date de dépôt :** 10/11/2022 **Heure de dépôt :** 20:28 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Je suis totalement opposé à la réhausse de 5 mètres des éoliennes.

Cette décision intervient en contradiction avec la décision de la Préfète en place qui avait approuvé le projet , sur la base d'éoliennes dont la hauteur était abaissée de 15 mètres.

Cette nouvelle décision viendra encore perturber la qualité de vie d'un village, déjà sous le traumatisme d'implantation de ces éoliennes pourtant rejetée par 80% des personnes ayant répondu à la précédente enquête.

Il est aussi désastreux de voir le manque d'implication de la municipalité quant à la qualité de vie de ses habitants en lui infligeant en plus, dans un proche avenir, l'implantation d'une antenne relais SFR .

Toutes ces implantations de ces infrastructures apporteront autant d'inquiétudes tant sur les effets sur la santé que sur la pollution visuelle et un affaiblissement des valeurs immobilières .

Numéro : 6 **Date de dépôt :** 11/11/2022 **Heure de dépôt :** 10:33 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : CONTRE CE PROJET

Ce projet est initialement une absurdité. Il a été manœuvré d'une manière judicieuse et malhonnête par un promoteur sans scrupule, bien aidé en cela par la majeure partie des élus Environvillais

Aujourd'hui, il bafoue une nouvelle fois la réalité.

En effet, malgré un arrêté signé de la main du 1er représentant fe l' état dans notre région, il vient rechigner sa parole d'abaissement des eoliennes en ayant attendu l'épuisement de toutes les voies de recours.

Bien joué messieurs !

Je suis contre ce réhaussement !

Numéro : 7 **Date de dépôt :** 11/11/2022 **Heure de dépôt :** 12:57 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour, je suis toujours opposé à ce projet, d'autant, que l'impact sera encore plus fort, puisque les éoliennes seront plus grandes.

Je ne comprends toujours pas pourquoi, le préfet, et donc l'état, autorise de si petits projets, qui, tout le monde le sait n'ont aucune rentabilité économique.

Encore une dépense inutile de l'état.

Que l'avenir est dans des champs éoliens (dixit E. Macron en personne)!

Pourquoi aller emmerder des habitants dans une campagne si jolie.

J'aimerais qu'on me dise combien de préfets ont des éoliennes à 500m de leur maison!!!!

De plus, même si, d'un point de vue légal, on ne peut pas le prouver, il reste le délit d'initié du maire de la commune. Qu'on le veuille ou non, il sera, dans les faits, l'un des principaux bénéficiaires de ce projet! Quel hasard!

Personnellement, toutes ces décisions conduisent à détruire notre démocratie, d'où ces abstentions records à toutes les élections.

Cette enquête publique, reste une parodie de démocratie, puisque cela n'a aucune valeur. Même si, on sait que les 2 précédentes avaient démontré que la majorité des citoyens étaient contre ce projet.

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 8 Date de dépôt : 13/11/2022 Heure de dépôt : 14:02 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) : DELIB 31 EOLIENNE ENVRONVILLE +5m.pdf

Observation : Délibération commune de Cliponville

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la délibération de la commune de Cliponville concernant la proposition de la société Ferme Eolienne d'Envronville visant à augmenter la hauteur des éoliennes de 5m avant la construction du parc,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, EMET un avis Défavorable à la demande présentée par SAS Ferme éolienne d'Envronville, Par 9 voix, 0 voix contre, et 0 abstentions,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Jean-François LEMESLE.

Numéro : 9 Date de dépôt : 13/11/2022 Heure de dépôt : 15:58 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Délibération commune de Cliponville

Madame, Monsieur,

Je viens de vous envoyer la délibération de la commune de Cliponville.

Afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur ce sujet.

Je vous demande prendre note que le conseil municipal de Cliponville émet un avis défavorable à la demande présentée par SAS Ferme éolienne d'Envronville.

Cordialement.

LEMESLE Jean-François

02.35.56.05.55.

Numéro : 10 Date de dépôt : 14/11/2022 Heure de dépôt : 18:08 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Contre ce projet éolien depuis l'origine car trop près des habitations, qui va massacrer notre beau Pays de Caux et ses clos mesures, il est inconcevable d'élever de 5 mètres supplémentaires de vilaines éoliennes qui vont mettre en péril oiseaux et chauves souris.

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 11 **Date de dépôt :** 14/11/2022 **Heure de dépôt :** 19:02 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Les éoliennes : sujet bien douloureux pour notre petite commune.
Tout n'est que mensonge, calamité écologique, énergie inutile, coûteuse, et en plus non recyclable. Je suis contre bien entendu.
Elle engraisse des promoteurs puissants sous couvert d'écologie pour faire de l'argent sur notre dos et répondre aux exigences de nos gouvernants. Des idées de bobos des villes au détriment des ruraux.
Certains de nos élus locaux sont grisés par "ce vent de folie", n'entendent pas les contestations de la majorité de leurs administrés et ne voient que l'appât du gain sans conscience des dégâts que risquent de provoquer ces moulins à vent du futur.
Comme si cela ne suffisait pas, on nous prévoit des éoliennes XXL.
Quelle misère de défigurer à ce point nos campagnes (et nos littoraux) et en particulier notre petit village d'Envronville.

Numéro : 12 **Date de dépôt :** 14/11/2022 **Heure de dépôt :** 21:31 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : éoliennes d'Envronville

Bonjour,
Quelle utilité peut avoir votre enquête ?
En 2018 l'enquête publique a montré que 80 % des habitants n'étaient pas pour.
La hauteur a été diminuée de 15 m à l'époque.
Vous avez autorisé le projet quand même.
Aujourd'hui vous voulez augmenter de 5 m la hauteur des éoliennes.
Nous n'en voulons toujours pas, vous devriez avoir honte !

Quel intérêt peut avoir ce projet ?
N'y aura t'il pas assez d'éoliennes à Fecamp ?
Peut-être que cela ne profitera pas au mêmes personnes ?

Il restera la résistance civile pour sauvegarder nos campagnes.
Avec 80 % de la population contre le projet !
Bien à vous
Alex PERIER

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 13 **Date de dépôt :** 14/11/2022 **Heure de dépôt :** 22:28 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : éoliennes d'Envronville

Bonjour,
Quelle utilité peut avoir votre enquête ?
En 2018 l'enquête publique a montré que 80 % des habitants n'étaient pas pour.
La hauteur a été diminuée de 15 m à l'époque.
Vous avez autorisé le projet quand même.
Aujourd'hui vous voulez augmenter de 5 m la hauteur des éoliennes.
Nous n'en voulons toujours pas, vous devriez avoir honte !

Quel intérêt peut avoir ce projet ?
N'y aura t'il pas assez d'éoliennes à Fecamp ?
Peut-être que cela ne profitera pas au mêmes personnes ?

Il restera la résistance civile pour sauvegarder nos campagnes.
Avec 80 % de la population contre le projet !
Bien à vous
Alex PERIER

Numéro : 14 **Date de dépôt :** 15/11/2022 **Heure de dépôt :** 19:06 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La parcellisation des fermes éoliennes ne fait que détruire l'environnement faune et flore. Augmenter la hauteur empirera la situation.
L'empreinte carbone est l'expression à la mode !! qu'elle est - elle pour les éoliennes!!!!!!????
D'autant plus que leurs rentabilité n'est pas réellement démontrée sauf pour quelques intérêts privés.
Consulter la population est une excellente idée quand elle n'est pas affectée ou "infectée" d'une pure hypocrisie car on ne tient aucun compte des avis des communes environnantes et de leur habitants qui dès le départ avaient émis un avis défavorable

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 15 **Date de dépôt :** 15/11/2022 **Heure de dépôt :** 19:31 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis surpris que la commune d'Hattenville dont je suis maire, ne soit pas concernée par la consultation mise en place par la préfecture concernant la modification de la taille des éoliennes d'Envronville, ce d'autant plus que lors de l'enquête publique initiale notre Conseil municipal s'était déjà prononcé contre ce projet. Conseiller Général (Honoraire) du passé canton de Fauville, je reste attaché à ce territoire et au bien être de ses habitants que je soutien dans leur démarche d'opposition à cette implantation surélevée qui ne manquera pas d'impacter d'autres communes que celles concertées. Favorable aux projets éoliens en mer, je considère que le mitage éolien en campagne dénature nos paysages et constituera un handicap pour la demande d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, démarche qui avait été initiée lorsque j'étais élu au Département.

Jean-François MAYER,
Maire d'Hattenville
Vice Président de l'Association des Maires ruraux 76
Secrétaire Adjt de l'Association des Maires (ADM)
Conseiller Général (Départemental) Honoraire

Numéro : 16 **Date de dépôt :** 16/11/2022 **Heure de dépôt :** 13:56 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : 80% d'opposition au projet
Obtention d'une maigre compensation par l'abaissement de la hauteur totale, entre autre pour ne pas impacter des sites classés.
Aucune prise en compte des oppositions
Rejet de toutes les procédures d'opposition.
Et maintenant, l'exploitant, ah non pas le même, entretemps de rachat en revente, nous n'avons plus affaire aux mêmes personnes, demande de relever la hauteur, donc de revenir sur la maigre concession obtenue.
Aucun respect de l'avis de la population.
Consultation fantoche dont il ne sera tenu aucun compte comme tout le reste.
Simulacre de démocratie.
JE SUIS CONTRE CE PROJET EN GENERAL ET CONTRE L'AUGMENTATION DE LA HAUTEUR DEMANDEE. Mais quelle importance face aux intérêts privés.
Bonne journée à vous

Numéro : 17 **Date de dépôt :** 17/11/2022 **Heure de dépôt :** 09:43 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : déclaration du 15/11/22 exprimée par Pierre Morin Thiouville

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 18 **Date de dépôt :** 20/11/2022 **Heure de dépôt :** 18:32 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : CONTRE LA REHAUSSE ET LE PROJET EN GENERAL.
Dans ce dossier, le pétitionnaire a demandé une autorisation d'exploiter quatre éoliennes dotées de mâts de 80 mètres, et s'il l'a fait c'est, d'abord, pour répondre favorablement à une préconisation du commissaire enquêteur, préconisation reprise ultérieurement à son compte par l'autorité environnementale (voir page 10 de l'avis de l'autorité environnementale du 6 juin 2018) et, ensuite, parce que les contraintes techniques et l'équilibre économique de son projet le lui permettaient. En effet, si le fait d'abaisser les éoliennes de 15 mètres par rapport au projet initial, n'avait pas permis d'installer des turbines de la puissance envisagée, ou si cette modification n'avait pas permis d'atteindre le seuil de rentabilité minimum attendu faute de pouvoir atteindre des vents d'altitude plus favorables, le promoteur aurait abandonné le projet ou il aurait tenté de passer outre les préconisations issues de l'enquête publique en déposant une demande d'autorisation conforme à son projet initial. Par ailleurs, la présente demande de rehaussement des mâts de 5 mètres, n'est motivée par aucune contrainte technique, et il s'observe en particulier que le modèle de turbine est le même, la VESTAS V100, et que la puissance de cette turbine est la même (2,2 MW).
Du tout il se déduit que cette demande s'inscrit dans le seul et unique but d'accroître la rentabilité du projet.
Or, lorsque la demande ne s'inscrit pas dans le cadre d'un repowering, comme c'est le cas ici puisqu'aucun parc n'existe actuellement, les dispositions de l'article L. 181-14 du code de l'environnement n'ont pas vocation à permettre à un pétitionnaire de revenir sur les caractéristiques du projet dont il a lui-même demandé l'autorisation, pour un autre motif que la nécessité d'adapter ledit projet à l'évolution des contraintes techniques depuis le dépôt de la demande d'autorisation.
A titre d'exemple, on pourrait imaginer que le type de turbine envisagé au départ, ne soit plus fabriqué au moment de la mise en chantier, et que le changement de type de turbine entraîne, pour des raisons techniques, la nécessité absolue de rehausser le mât. Mais ce n'est pas le cas ici puisque la turbine reste la même.
Le promoteur éolien détourne donc l'article L. 181-14 de son objet, pour contourner les préconisations de l'enquête publique qu'il avait pourtant acceptées, le tout dans une logique purement financière et sans proposer la moindre contrepartie supplémentaire.
Ce détournement de procédure est d'autant plus inadmissible que les préconisations issues de l'enquête publique au sujet de la hauteur des mâts, n'étaient pas anodines et s'inscrivaient, entre autres, dans une démarche d'acceptabilité par les riverains d'un parc que le promoteur a délibérément choisi de construire à tout juste 500 mètres des premières maisons, avec une visibilité absolument énorme, provoquant ainsi le rejet massif de la population du village et de tous les villages limitrophes.
Ce détournement de procédure est tout aussi inadmissible parce que le promoteur « oublie » opportunément de signaler que, depuis qu'il a obtenu l'autorisation d'exploiter, deux lotissements ont été créés rue Bellemare, c'est-à-dire dans la rue du village d'Envronville qui présente la visibilité la plus importante sur le parc, et que quinze maisons y ont été construites, dont certaines sont à moins de 700 mètres de la future éolienne E1, et à peine plus de l'éolienne E2.
Surtout, si le promoteur soutient qu'un rehaussement de cinq mètres n'aurait visuellement que peu d'impact, ce dont on peut déjà douter, il « oublie » que la nuisance visuelle d'une éolienne est aussi dû à son balisage nocturne. Or, il ne fait aucun doute cette fois que quatre flashes rouge sont visibles de beaucoup plus loin lorsqu'ils sont réhaussés de cinq mètres

Numéro : 19 **Date de dépôt :** 20/11/2022 **Heure de dépôt :** 18:51 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) : Rescencement des oiseaux.PNG

Observation : Bonjour,
J'émet un avis défavorable à la réhausse de 5 mètres des éoliennes et je vous prie de prendre en considération mes questionnements sur ce projet. Je m'oppose à ce projet dans son intégralité.

Plusieurs questions me viennent suite à la lecture du document : « Modification du modèle d'éolienne à installer »

- Mon premier questionnement est le fait de devoir dégivrer les éoliennes l'hiver pour l'entretien.
? Ma question : Le dégivrage d'une pale d'éolienne qui est située plus haute va disperser plus de produit dégivrant et plus loin, ce produit est un agent chimique et son utilisation va-t-elle nuire à la flore locale ?

- L'élévation de 5 mètres des mâts d'éolienne va impacter les zones de vol des oiseaux présents dans notre région. Je constate que le département de Seine-Maritime se réjouit de la diversité des oiseaux endémique et réintroduit récemment sur notre territoire comme vous pouvez le voir en pièce-jointe ou disponible à cette adresse :

[https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/30821/214759/file/2%20-%20Bois%20de%20Beaumont-DDAE%20\(85%20%C3%A0%20162\).pdf](https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/30821/214759/file/2%20-%20Bois%20de%20Beaumont-DDAE%20(85%20%C3%A0%20162).pdf)

Dans ce document il est indiqué les zones de vol des oiseaux allant de la Corneille noire aux Goéland brun et je constate sur toute l'étude que les données fournies sont malheureusement situées dans les altitudes du projet éolien d'ajouter 5 mètres.

? Ma question : Avez-vous pris en considération le risque de détruire une faune fragile qui a eu du mal à se reconstituer en plusieurs dizaines d'années ?

- La présence de l'aérodrome d'Yvetot et le fait que l'espace aérien autour de ce dernier soit une zone à altitude limitée autour de cet aérodrome comme le montre la capture d'écran en pièce jointe et aussi disponible à ce lien :

[https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=0.6822986647306748,49.64072254196017&z=13&i0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1:g\)&l1=TRA NSPORTS.DRONES.RESTRICTIONS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(0.9\)&permalink=yes](https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=0.6822986647306748,49.64072254196017&z=13&i0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1:g)&l1=TRA NSPORTS.DRONES.RESTRICTIONS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(0.9)&permalink=yes)

? Ma question : Les zones de vols des avions, ULM et drones va être directement impactée par l'augmentation de la hauteur des éoliennes, comment avez-vous prévu d'implémenter cela sur les cartes aéronautiques ?

- Une autre interrogation vient de la page 15 où il est montré les différents parcs existants et futurs.

Ayant pris connaissance du fait que le parcellement du parc éolien français a fait l'objet d'un décret n° 2017-676 du 28 avril 2017, relatif à l'autoconsommation d'électricité, est venu préciser les modalités de ce complément de rémunération. On distingue le système de complément de rémunération qui reste à guichet ouvert dans les cas où le parc éolien ne comprend aucune éolienne dont la puissance dépasserait 3 mégawatts et dans le cas où ce même parc ne serait pas composé de plus de 6 éoliennes.

Pour les parcs qui ne rempliraient pas ces conditions, le système est celui d'une mise en concurrence préalable à l'obtention d'un complément de rémunération.

? Ma question sur ce point est pourquoi augmenter la taille sans modifier la puissance potentiellement produite par une éolienne ?

- Je constate également qu'un avis favorable à la diminution de la taille a été acté par le préfet passant la taille de 145 m à 130 m comme dit dans l'arrêté préfectoral du 25 Février 2019 autorisant l'exploitation de ce parc éolien, le porteur du projet a apporté le 19 Décembre 2018 des réponses, s'obligeant à diminuer la hauteur des éoliennes de 145 à 130 mètres.

? Ma question : Pourquoi un tel revirement de situation visant une augmentation de la hauteur ?

- Je constate que le cycle de vie de l'éolienne n'est pas mentionné dans les documents mis à notre disposition et notamment la partie : « Fin de vie du produit et son recyclage »

A ma connaissance, il n'existe pas de moyens efficaces de recycler les matériaux composites présents dans les pales d'éoliennes. A ma connaissance, sur des sites plus anciens et arrivé en fin de vie en Guadeloupe et en Nouvelle-Zélande, les éoliennes démontées restent dans la nature sans aucune action des autorités.

Il en est de même pour les socles en bétons très volumineux qui après utilisation doivent être démontés pour laisser la nature reprendre ses droits.

? Ma question est la suivante : Les mesures de prises en charge du recyclage de plus de matière et du démantèlement des zones bétonnées sont-elles actées foncièrement et factuellement ?

Suite à toutes les remarques précédentes, je tiens à donner un avis personnel sur le sujet, pris en considération ou non, je tiens à l'écrire pour ne pas avoir de reproche des générations futures sur mon inaction.

Ma situation : Jeune ingénieur d'une trentaine d'année, je décide de revenir dans ma ville natale pour son cadre agréable et rurale, j'accepte un poste plus loin de chez moi avec un salaire moindre.

J'apprends pendant mes études que ce projet est rejeté par une grande majorité de la population des villages environnants. Et par le fait, me dit que ce projet néfaste pour la population va être abandonner.

J'apprends que ce projet n'est pas non seulement abandonné, mais qu'il vise à nuire encore plus à l'environnement et à plus de personnes !

Si j'écris ces quelques lignes, c'est pour pouvoir me défendre dans plusieurs dizaines d'années vis-à-vis des futures générations qui me demanderont pourquoi tu n'as rien fait pour empêcher ce projet.

Mes grands-parents ont dû subir la construction blockhaus et autres bunkers, je ne veux pas subir le même sort avec des débris d'éoliennes qui jonchent le sol et des socles en bétons présents pour plusieurs centaines d'années.

Tout en espérant que ce projet ne prenne jamais forme et que si t'elle est le cas, les personnes qui l'ont initié soit sévèrement réprimandées par la Justice pour la destruction de l'écosystème fragile et urbanisation.

Merci de m'avoir lu.

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Arnaud

Numéro : 20 Date de dépôt : 20/11/2022 Heure de dépôt : 19:56 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour, je ne suis pas d'accord pour la réhausse des éoliennes d'Envronville, on ne change pas cela au dernier moment. De plus, je pense que cette participation du public est vraiment faite pour que personne ne la trouve. Si l'on suit les adresses mails des pancartes jaunes fluo à l'entrée du chemin où seront implantées les éoliennes, bon courage pour trouver ce site. Sur l'adresse www.seine-maritime.gouv.fr, on ne trouve jamais le dossier et sur l'autre adresse, n'oubliez pas de cliquer sur accueil publilégal, ce qui n'est mentionné à aucun moment. Cela est bien dommage.

Numéro : 21 Date de dépôt : 21/11/2022 Heure de dépôt : 09:41 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Dans le dossier, il y a plusieurs photos-montage sensées représenter la visibilité des éoliennes depuis plusieurs points du territoire. Il y en a notamment une qui est sensée montrer cette visibilité depuis l'église et sa chapelle dont, pour rappel les vitraux sont classés à l'inventaire du patrimoine. Or la photo n'est pas prise depuis l'église mais depuis la Mairie qui se situe très nettement en contrebas.
Ceci montre une fois de plus la malhonnêteté ou l'incompétence du promoteur.
J'exprime donc une nouvelle fois mon opposition à ce projet et tout particulièrement sur la façon dont il a été mené.

Claude BELLIN

Numéro : 22 Date de dépôt : 21/11/2022 Heure de dépôt : 12:21 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,
Nous sommes formellement opposés à la ferme éolienne en général et à la demande d'augmentation de hauteur en particulier.
Pour rappel 80% des habitants sont opposés à cette implantation ainsi que l'ensemble des communes environnantes, suite à délibérés de leurs conseils.

Numéro : 23 Date de dépôt : 21/11/2022 Heure de dépôt : 15:23 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La majorité des habitants est opposée à ce projet.
Rendement économique quasi nul de ces appareils.
Destruction de la faune et la flore.
Quid du recyclage ?
Pollution visuelle indéniable.
Etc...
Pourquoi donc insister dans ces conditions ? (intérêts financiers de certains ?).

FERME EOLIENNE D'ENVRONVILLE

Numéro : 24 Date de dépôt : 21/11/2022 Heure de dépôt : 19:00 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je m'oppose toujours à ce projet à environville 5 m en plus alors que pour passer le projet vous l'avez descendu de 15 m franchement vous devriez avoir honte de redemander vus que tout le projet a toujours était fait à l'avance on est 8 environvillais sur 10 à ne pas en vouloir alors arrêt de vous moquer du monde sérieux mais bon je pense qu'une petite poignées de personnes appuis fortement le projet alors

JE SUIS CONTRE LES 5 MÈTRES SUPPLÉMENTAIRES ET ENCORE PLUS POUR LE PROJET EN GENERAL LAISSÉ NOTRE BELLE CAMPAGNE TRANQUILLE

Numéro : 25 Date de dépôt : 21/11/2022 Heure de dépôt : 19:08 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je trouve honteux que ce projet éolien soit toujours à l'ordre du jour quand on voit l'impacte sur l'environnement là où il se trouve On avait déjà eux une enquête publique qui avais rejeter le projet a 80% de qui se moque ton

Donc je m'oppose à c'est 5 mètres supplémentaire

Délibération N° 31/2022

Commune de Cliponville
76640
Conseil Municipal
Réunion du 12 Novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François LEMESLE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM les Conseillers Municipaux Jean-François **LEMESLE**, Alain **SIMON**, Delphine **PERIER**, Frédéric **LEMAISTRE**, Denise **NOBLESSE**, Amélia **ROBERT**, Estelle **LEPREVOST**, Jean-Louis **LESTRELIN**, Michel **MELLIER**.

Absents excusés : Mme Véronique **AVENEL**, M.Pascal **LE BESNE**

Madame **Amélia ROBERT** a été élue secrétaire de séance.

CONSEILLERS En exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 9
CONVOCATION le 5 novembre 2022 - **AFFICHAGE** le 5 novembre 2022

Délibération N° 31/2022

OBJET : EOLIENNES ENVRONVILLE AUGMENTATION DE LA HAUTEUR DE 5m

Le Conseil municipal,

Vu

- le Code de l'Environnement,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
- l'ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement
- le décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement
- le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- l'arrêté préfectoral du 25 février 2019 autorisant la ferme Eolienne d'Envronville à exploiter un parc éolien constitué de quatre éoliennes au sein de la commune d'Envronville,
- l'arrêté préfectoral n° 22-049 du 24 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,
- l'arrêté préfectoral n°22-058 du 9 septembre 2022 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime,

Vu le dossier de « porter à connaissance » déposé le 14 décembre 2021 par la société Ferme Eolienne d'Envronville visant à augmenter la hauteur des éoliennes de 5m avant la construction du parc,

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement de Normandie du 29 septembre 2022 déclarant le dossier de « porter à connaissance » complet et régulier,

Considérant l'avis Défavorable du Conseil Municipal de Cliponville en date du 15 octobre 2018.

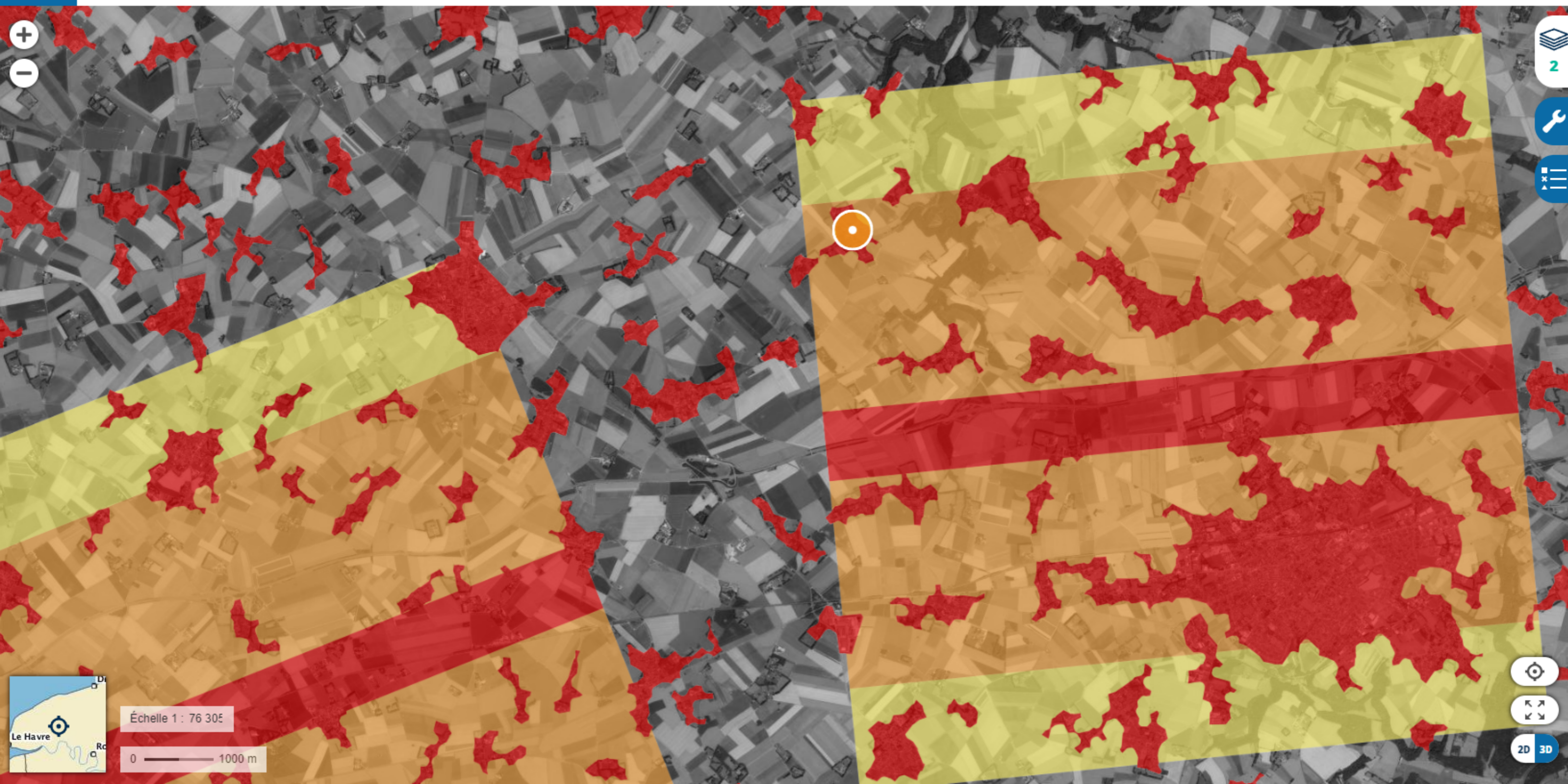
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, EMET un avis Défavorable à la demande présentée par SAS Ferme éolienne d'Envronville, Par 9 voix, 0 voix contre, et 0 abstentions,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jean-François LEMESLE.



Échelle 1 : 76 305
0 — 1000 m



NOMBRE D'INDIVIDUS OBSERVES PAR POINT EN AUTOMNE

Espèces	Point n°1			Point n°2			Point n°3			Point n°4			total
	Au vol		Posé	Au vol		Posé	Au vol		Posé	Au vol		Posé	
	0 - 35 m	35 - 150 m		0 - 35 m	35 - 150 m		0 - 35 m	35 - 150 m		0 - 35 m	35 - 150 m		
Alouette des champs	0 / 3 / 10		0 / 11 / 0	0 / 3 / 0		0 / 2 / 0		0 / 0 / 5		0 / 6 / 30		70	
Bergeronnette grise												1	
Bergeronnette printanière								1 / 0 / 0				1	
Bruant jaune						0 / 3 / 0		0 / 0 / 2				9	
Bruant proyer						0 / 3 / 0						3	
Chardonneret élégant						0 / 4 / 0						4	
Choucas des tours												60	
Corbeau feu						0 / 60 / 0						65	
Cornille noire			2 / 0 / 0		0 / 25 / 0	4 / 2 / 0		15 / 0 / 0		0 / 25 / 0		21	
Etourneau sansonnet						0 / 18 / 0	0 / 0 / 8	0 / 4 / 1				26	
Faucon crécerelle						1 / 1 / 2		1 / 0 / 1				6	
Goéland argenté	0 / 0 / 20	8 / 0 / 0		0 / 0 / 50		0 / 0 / 13		0 / 1 / 5	0 / 15 / 11			123	
Goéland brun					0 / 1 / 0			0 / 46 / 0				47	
Grive mauvis						0 / 0 / 5						5	
Grive muscienne								0 / 2 / 0				2	
Linotte mélodieuse	0 / 2 / 8		15 / 0 / 0	0 / 4 / 0		0 / 3 / 12		4 / 0 / 0				48	
Merle noir								2 / 0 / 3		0 / 1 / 0		6	
Mésange bleue										8 / 3 / 0		11	
Mouette rieuse								200 / 0 / 0				200	
Pendrix grise										0 / 0 / 12		12	
Pic vert										1 / 0 / 0		1	
Pie bavarde										0 / 0 / 4		4	
Pigeon ramier	2 / 1 / 0					3 / 1 / 2	0 / 0 / 5	0 / 2 / 0				16	
Pinson des arbres							4 / 0 / 0					4	
Pipit farouche			0 / 0 / 10	0 / 8 / 0		0 / 0 / 6		0 / 1 / 5	0 / 4 / 15			69	
Traquet motteux					1 / 0 / 0							1	
Troglodyte mignon										0 / 0 / 1		1	
TOTAL	46	8	38	66	86	42	52	236	55	52	135	816	